



SECTION  
DE LA  
MARNE



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

04 septembre 2018

## Démantèlement de la DGFIP

**CAP22 - Cour des Comptes – Gouvernement :  
même combat**

Depuis la fin mars 2018, nous étions tous dans l'attente de la publication du rapport CAP22. Il n'a eu de cesse d'être repoussé pour, au final, ne jamais voir le jour officiellement.

Mais, depuis juin, plusieurs publications sont intervenues :

- le rapport de la Cour des Comptes sur notre administration intitulé : « La DGFIP, dix ans après »
- le rapport CAP22 qui a fuité officieusement dans la presse
- 2 circulaires du premier ministre envoyées à ses ministres et préfets de région.

### Circulaires du premier Ministre

Elles ont été envoyées le 24 juillet 2018 et ont pour objet l'organisation des services publics. Les copies au premier ministre doivent être rendues entre le 15 et 30 octobre avec des propositions précises.

Voici quelques pistes de réflexion :

- **service commun interdépartemental** à un ou plusieurs départements limitrophes : pourquoi ne pas voir réapparaître la Champagne-Ardenne ?



- **regroupements immobiliers** au-delà de la sphère de la Réate (Réforme de l'Administration Territoriale de l'État) donc pouvant inclure la DGFIP
- expérimenter la **gestion des moyens de fonctionnement par un secrétariat général commun** étendu aux services territoriaux de la DGFIP et aux services administratifs de l'éducation nationale : réflexion entre le préfet et les chefs de services déconcentrés n'étant pas placés directement sous son autorité
- maintenir la mission de contrôle au sein de la DGFIP (les plus complexes et sensibles) tout en supprimant une partie mais laquelle ?
- RH : **accompagner les fonctionnaires dans les transformations territoriales** avec la formation, le reclassement, la mobilité dans la Fonction Publique et même l'aide au départ dans le « privé »
- au plan national, déconcentrer au maximum toutes les décisions et actions au niveau territorial



Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS

Tél : 06 17 40 61 39

Mail : [fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr)

Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>



**F.O.-DGFIP** a demandé au Directeur Général d'ouvrir rapidement des discussions au niveau national.

Pour **F.O.-DGFIP**, ces 2 circulaires font naturellement référence au rapport CAP22. Le premier Ministre l'aborde en page 2 de la circulaire.

**Ce rapport, censé réduire les dépenses de l'État, n'apporte aucun chiffrage de la part des membres de ce comité. Ils reconnaissent à plusieurs reprises ne pas pouvoir estimer les économies induites par les réformes préconisées ce qui est un comble !!!**

Il est conduit par une assemblée de « premiers de cordées » (issue de HEC, ENA, Polytechnique) à destination des « **premiers de corvées** » c'est à dire **VOUS**.



### Préconisations du Comité CAP22

- disparition à terme du numéraire (avec des « solutions » envisagées auprès de prestataires extérieurs comme La Poste pour les publics fragiles)
  - tout numérique avec externalisation d'une partie des missions dans un seul but de réduction des dépenses publiques
  - réseau unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales
  - lutte contre la fraude (fiscale et sociale) avec les progrès du numérique et de l'intelligence artificielle : les robots en lieu et place des vérificateurs, c'est pour quand ?
  - agences comptables dans les collectivités importantes
  - une trésorerie par Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI )
  - séparation ordonnateur/comptable (principe désuet de l'ancien monde) remise en cause
- A ce propos, notre ministre Darmanin pense que celui qui engage la dépense peut la payer avec un contrôle à posteriori (c'est le nouveau monde)

- responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) : pour éviter des contrôles à priori de la part du comptable public, il faudrait évoluer vers une responsabilité de gestion des dirigeants des structures administratives (collectivités territoriales, hôpitaux...).

Le comptable public deviendrait inutile sauf lorsqu'il s'agit d'effectuer le recouvrement forcé et les poursuites. Élection oblige et pour être réélu, il vaut mieux laisser cette mission impopulaire et ingrate à la DGFIP !!!

- recrutement sous contrat
- rémunération au mérite
- déconcentration ou décentralisation de la gestion des personnels

Malheureusement, ce rapport se base sur les convictions des membres de ce comité. Il est peu documenté. Il ne ressort aucun montant.

Pour se donner bonne conscience, le comité rappelle sans cesse l'accompagnement des publics fragiles sans réellement émettre d'idées concrètes mise à part les Maisons de Services Au Public (MSAP) qui existent déjà (leur nombre va d'ailleurs croissant dans la Marne).

### Cour des Comptes

Enfin, la Cour des Comptes a sorti un rapport sur les 10 ans de la DGFIP dont notre ministre Darmanin partage l'analyse et les préconisations :

- la réduction des crédits informatiques en contradiction avec la promesse du tout numérique...
- continuer les suppressions d'emplois (20000 suppressions depuis la fusion)
- abandon du cadastre vers l'IGN
- 1 seul SPF national en lieu et place des 354 actuels
- abandon de l'organisation départemental au profit d'une régionalisation
- concentration des SIE
- agences comptables pour les grandes collectivités
- réduire l'accueil au maximum au profit des MSAP et du numérique
- disparition des trésoreries de moins de 10 agents

Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS

Tél : 06 17 40 61 39

Mail : [fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr)

Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

